



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE COURNON**

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 novembre à 19h00 le Conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal JEHANNIN, Maire.

Date de convocation : **8 novembre 2024**

Nombre de Membres :

En exercice :	13	Présents :	11	Votants :	12
---------------	----	------------	----	-----------	----

Présents, formant la majorité des membres en exercice :

Pascal JEHANNIN, Philippe OLLIVIER, Joël CHEVALIER, Sophie GICQUEL, Martine CHESNAIS, André DROUADAINE, Annette PERRAUD, Jacques MADEC, Stéphanie TROCHU, Véronique CLAINCHARD, Emmanuelle GUEMENE

Excusés : Anthony BROHAN, Jean-Luc NOEL

Pouvoir : Anthony BROHAN à Sophie GICQUEL

<b>Délibération n° 060-2024-08-11</b>	<b>Projet TARANIS – Position de la commune de Cournon</b>
---	---

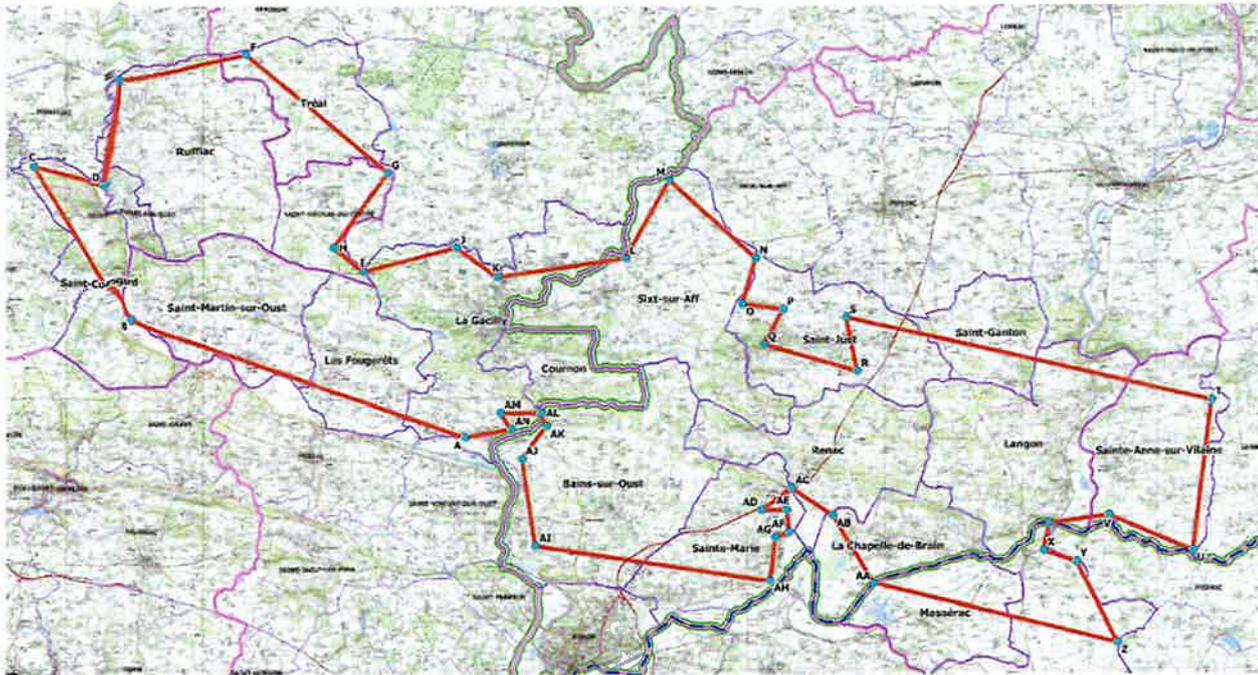
Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en date du 21 mai 2024 la mairie a reçu un courrier de la société Breizh Ressources nous informant qu'il souhaitait rencontrer les élus pour présenter le projet de demande PERM (Permis Exclusif de Recherche Minière) TARANIS.

Monsieur le Maire et l'adjointe Sophie GICQUEL ont rencontré le société Breizh Ressources pour présenter le projet au printemps 2024.

La société Breizh Ressources a déposé le PERM auprès du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et Numérique en date du 11 octobre 2023.

Le permis concerne la recherche de mines d'antimoine, d'argent, bismuth, cobalt, cuivre, étain, germanium, indium, lithium, molybdène, niobium, or, tantale, titane, tungstène, platine, métaux de la mine de platine, plomb, rhénium, zinc, zirconium, terres rares.

Neuf communes du Morbihan dont Cournon sont concernées, neuf commune d'Ille et Vilaine et deux communes de Loire-Atlantique.



Une 1<sup>ère</sup> consultation au public a été faite du 24 juin au 22 juillet 2024. Le Conseil d'Etat a décidé en date du 12 juillet 2024, qu'une étude environnementale était nécessaire et qu'elle sera suivie d'une nouvelle consultation du public.

L'association Eau et Rivières s'oppose au projet, car l'installation de mines sera néfaste pour l'environnement. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre position concernant ce projet.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- DE SE POSITIONNER contre le projet TARANIS

Le Secrétaire  
André DROUADINE

Pour Extrait Certifié Conforme,  
Le Maire, Pascal JEHANNIN.

